Parta'GE
Groupement d'Employeurs

# Devenir Sauveteur Secouriste du Travail

## « Formation initiale »

Formation présentielle

INTRA
Formation adaptée aux entreprises et leurs particularités INTRA

## 1/ OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances en matière de secourisme pour protéger ou secourir toute personne au sein de l'entreprise.
- Etre capable d'intervenir sur un lieu d'accident, de secourir la victime et préparer l'arrivée des secours.
- Préparer à la qualification de Sauveteur Secouriste du Travail.

## 2/ PUBLIC CONCERNÉ : Personnel volontaire.

## 3/ LIEU : 40bis, Avenue de Montbrison 42160 Andrézieux-Bouthéon

## 4/ FORMATEUR : Formation assurée par une formatrice certifiée par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS.

## 5/ PRÉREQUIS : Aucun

## 6/ MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposés interactifs, mises en situation, démonstrations, études de cas, exercices pratiques d'apprentissage.
Feuille de présence signée en 1/2 journée.

## 7/ DURÉE : 14 heures de face à face pédagogique.

## 8/ TARIF : 1350 € HT

## 9/ HORAIRES : A définir.

## 10/ PROGRAMME conforme au référentiel de formation élaboré par l'INRS.

**SITUER LE CADRE JURIDIQUE D'INTERVENTION**
Connaître les éléments fixant le cadre juridique en entreprise et en dehors de l'entreprise.
Etre capable de mobiliser ses connaissances juridiques.

**SITUER SON RÔLE DE SST DANS LA PRÉVENTION**
Appréhender les notions de base en matière de prévention
Identifier la nature et l'importance des AT et des MP.
Connaître l'articulation de son action avec les autres acteurs de prévention.
Appréhender les notions : danger, situation dangereuse...
Positionner son action dans l'organisation de la prévention en entreprise.

**RÉALISER UNE PROTECTION ADAPTÉE**
Connaître les mesures de protection dans le processus d'alerte aux populations.
Reconnaître les dangers (mécanique, électrique, incendie, explosion, asphyxie) menaçant la victime de l'accident et/ou de son environnement, sans s'exposer.
Supprimer, isoler le danger ou soustraire la victime du danger sans s'exposer soi-même.

**METTRE EN OEUVRE SES COMPÉTENCES PROTECTRICES AU PROFIT D'ACTIONS DE PRÉVENTION**
Repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail.
Supprimer ou réduire, ou contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses.

**INFORMER LES PERSONNES DÉSIGNÉES DANS LE PLAN D'ORGANISATION DE LA PRÉVENTION**
Identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention en entreprise.
Définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée.

**EFFECTUER UNE ANALYSE DE MANIÈRE APPROPRIÉE**
La victime saigne-t-elle abondamment ? s'étouffe-t-elle ? Répond-elle ? Respire-t-elle ? etc

**ÊTRE CAPABLE D'ALERTER OU FAIRE ALERTER**
Définir les différents éléments du message d'alerte.
Identifier qui alerter et dans quel ordre.
Transmettre aux secours appelés ou à la personne choisie les éléments du message en respectant les consignes et favoriser l'arrivée des secours.

**SECOURIR LES VICTIMES DE MANIÈRE APPROPRIÉE**
Déterminer quelle action à effectuer, en fonction de l'état de la victime.
Mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée.
Vérifier l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'évolution de l'état de la victime jusqu'à la prise en charge par les secours spécialisés.

**RISQUES SPÉCIFIQUES À L'ENTREPRISE**

## 11/ NB DE PARTICIPANTS : groupe de 4 min à 10 max.

## 12/ MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation des acquis est effectuée par tests d'aptitudes. Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des SST. Délivrance d'un nouveau certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, valable au maximum 24 mois après participation active à la formation et ayant satisfait à l'évaluation certificative de compétences SST. Sa validité est maintenue par le MAC SST-Formation de 7h tous les 2 ans. Dans le cas où le candidat ne peut mettre en oeuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de la formation.

## 13/ DÉLAIS D'ACCÈS ET INSCRIPTION

Les inscriptions se font / mail ou téléphone, selon les places disponibles. Le délai d'accès dépend des dates de session programmées et de la disponibilité des places. Contactez PARTA'GE pour connaître les prochaines sessions et les modalités d'inscription.

## 14/ ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les besoins d'adaptation sont étudiés au cas par cas avec notre référent handicap, en amont de la formation au : 06 80 07 30 72.

## 15/ FINANCEMENT : Une prise en charge par votre OPCO peut être envisageable selon votre situation et les conditions de financement applicables. Contactez PARTA'GE pour étudier les modalités possibles.

MAJ Octobre 2026, à Andrézieux-Bouthéon

**Groupement d'Employeurs PARTA'GE**
40 bis avenue de Montbrison 42160 Andrézieux-Bouthéon – Tel : 06 80 07 30 72
Association Loi 1901 – Siret 48345650500021 Code NAF : 7830Z N° Déclaration d'activité : 82 42 02432 42
**contact@partage-loire.fr / www.partage-loire.fr**
Habilitation INRS pour la conduite des formations SST : H36560/2021/SST-1/O/06 par la CNH du 26 septembre 2025